

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 Mars 2018

L' an 2018 et le 19 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de
DUBOIS Thomas Maire

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, MONIER Guy

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MAGNIEN Françoise à Mme GOMERIEUX Francine, M. ROBERT Jean à Mme PAROUTY Véronique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 15

Date de la convocation : 14/03/2018

Date d'affichage : 14/03/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
le : 28/03/2018

et publication ou notification
du : 28/03/2018

A été nommée secrétaire : M. MONIER Guy

Objet des délibérations

réf : 01_122018 : INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Le maire rappelle au conseil municipal que des travaux de mise en conformité électrique des bureaux de l'Espace Irma Noël sont nécessaires, ainsi que la mise aux normes du chalet du jardin sauvage.

Il est nécessaire d'inscrire les dépenses d'investissement conformément à l'article L 1612-1 comme suit :

- opération 307 -article 21318 - 8000.00 €
- opération 294 -article 2031 - 6600.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

D'INSCRIRE en dépenses d'investissement :

- opération 307 -article 21318 - 8000.00 €
- opération 294 -article 2031 - 6600.00 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Le procès verbal du conseil municipal du 12 février 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Inscriptions budgétaires :

Il est nécessaire d'effectuer des inscriptions budgétaires avant le vote du budget pour pouvoir engager certaines dépenses rapidement.

Un devis de remise en conformité des réseaux électriques dans les bureaux à l'EIN est proposé par l'électricien ELECTR'CITY pour un montant de 7.653.60 € TTC (mise aux normes de l'éclairage et du tableau général).

La proposition est votée à l'unanimité. Le montant de 7.653.60 € TTC est donc inscrit en opération 307 : travaux de mise en conformité EIN, en dépense d'investissement.

L'ouverture d'une ligne budgétaire est nécessaire pour les honoraires Atelier d'architecture Louis Simonutti (chalets du jardin sauvage) pour un montant de 6.600 € TTC.

La proposition est votée à l'unanimité. Le montant de 6.600 € TTC est donc inscrit en opération 294 : aménagement du jardin sauvage, en dépense d'investissement.

Questions diverses

Protection acoustique derrière les marronniers

Des travaux ont été effectués le long de l'autoroute (bassins de rétention et des arbres ont été coupés). Peut-on espérer avoir à nouveau une barrière végétale permettant la protection acoustique qui a été amoindrie. Une demande sera faite à la Sanef.

Il est question à nouveau du développement de l'aérodrome de Prunay avec un afflux potentiel d'avions plus importants pouvant amener un surcroît de nuisances. A ce jour, il n'y a pas de projet d'agrandissement de la piste. Un rendez-vous sera demandé auprès de la direction de l'aérodrome pour avoir plus d'informations ; une réunion publique avec les habitants de Sillery sera demandée pour expliquer les projets de développements éventuels de l'activité.

Il est rappelé que le nouveau site internet de Sillery est en ligne et qu'une application smartphone est disponible (excepté pour Iphone normalement bientôt disponible également)

Prochaine réunion de Conseil : le 9 avril 2018 à 20 h 30

En mairie, le 07/04/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS